



**Ville de Bouxwiller
et ses communes associées**

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 décembre 2021

Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 21 Procurations : 5

Sous la Présidence de M. Patrick MICHEL, Maire

Présents : Mme HAMM Danielle, 2^e Adjointe - M. COMARTIN Fabrice, 3^e Adjoint M. SUTTER Mathieu 4^e Adjoint - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme AUFFINGER Bernadette - M. BREHM Pierre - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - Mme SIEFER Astride - M. VEIT Bernard - M. DOGNON Christophe - Mme DORN Laurence - M. SCHAFF Bernard

Membres absents excusés : Mme ACKER Danielle
Mme GARCIA Frédérique (procuration à Mme AUFFINGER Bernadette)
M. GONC Timur (procuration à Mme ÖZDEMIR Fatma)
M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint (procuration à Mme HAMM Danielle)
Mme LAFORGUE Valérie (procuration à Mme DORN Laurence)
M. MEYER Marc (procuration à M. VEIT Bernard)
M. STAATH Freddy, Maire-Délégué de Riedheim à partir du point n°8

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : M. P. Michel

Mme Laurence DORN est désignée en qualité de secrétaire de séance et chargée à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à retirer le point n°10 de l'ordre du jour.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du 21 octobre 2021

Rapporteur : M. P. Michel

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 octobre 2021.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité.

Point 3 : Déclarations d'intention d'aliéner

Rapporteur : M. P. Michel

1) Dossier N° 0074 : Non bâti - rue du Fossé à Imbsheim

- Section : 26 - 27
- Parcelle : 436 - 444
- Superficie totale : 6,52 ares
- Prix de vente : 48 900 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2) Dossier N° 0075 : Bâti - 3, Boulevard du Général Bolgert à Bouxwiller

- Section : 8
- Parcelle : 155 - 156 - 157 - 158
- Superficie totale : 18,05 ares
- Prix de vente : 300 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

3) Dossier N° 0076 : Bâti - 6, rue des Cygnes à Bouxwiller

- Section : 3
- Parcelle : 63
- Superficie totale : 1,13 ares
- Prix de vente : 222 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

4) Dossier N° 0077 : Bâti - 10, Résidence le Bastberg à Bouxwiller

- Section : 25
- Parcelle : 326
- Superficie totale : 7,34 ares
- Prix de vente : 480 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

5) Dossier N° 0078 : Bâti - 2A, rue d'Obermodern à Bouxwiller

- Section : 12
- Parcelle : 177 - 178 - 179
- Superficie totale : 15,44 ares
- Prix de vente : 255 793 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

6) Dossier N° 0079 : Non bâti - Rue du Stade à Bouxwiller

- Section : 9
- Parcelle : 226
- Superficie totale : 14,04 ares
- Prix de vente : 55 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

7) Dossier N° 0080 : Bâti - 10A, rue de Kirrwiller à Bouxwiller

- Section : 5
- Parcelle : 19
- Superficie totale : 1,98 ares
- Prix de vente : 44 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

8) Dossier N° 0081 : Bâti - 35 - 37 Grand'rue à Bouxwiller

- Section : 2
- Parcelle : 17 - 18 - 126
- Superficie totale : 5,8 ares
- Prix de vente : 100 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

9) Dossier N° 0082 : Bâti - 9 rue du Canal à Bouxwiller

- Section : 4
- Parcelle : 112
- Superficie totale : 0,67 ares
- Prix de vente : 132 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

10) Dossier N° 0083 : Bâti - 9A rue du Vignoble à Bouxwiller

- Section : 5
- Parcelle : 67/51
- Superficie totale : 4,11 ares
- Prix de vente : 168 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

11) Dossier N° 0084 : Bâti (appartement - garage - caves) - Boulevard Guillaume Koch à Bouxwiller

- Section : 3
- Parcelle : 145/10
- Superficie totale : 46,34 ares
- Prix de vente : 196 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

12) Dossier N° 0085 : Bâti (appartement - garage - caves) - Boulevard Guillaume Koch à Bouxwiller

- Section : 3
- Parcelle : 145/10
- Superficie totale : 46,34 ares
- Prix de vente : 184 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 4 : Cession d'un terrain rue d'Obermodern

Rapporteur : M. P. Michel

Le supermarché Match de Bouxwiller souhaite acquérir le terrain situé à côté de son magasin rue d'Obermodern, cadastré lieu-dit Allmendmatt, Section n° 20 n° 393, d'une contenance totale de 5,89 ares.

En commissions réunies du 3 mai 2021, il a été convenu de proposer la parcelle à 3 000 € l'are.

Le supermarché Match a fait une offre d'achat dans ce sens pour un montant total de 17 670 € (dix-sept mille six cent soixante-dix euros).

Le 16 novembre 2021, le Service des Domaines a émis un avis sur la valeur vénale du bien estimée à 14 725 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 21 voix pour, 2 contre (M. Meyer, B. Veit qui estime que la ville de Bouxwiller est défavorisée en matière de zones de développement économique), 3 abstentions (B. Auffinger, P. Brehm, F. Garcia) :

- D'approuver la cession du terrain au supermarché Match de Bouxwiller au prix total de 17 670 €, les frais de dévoiement de la conduite d'assainissement étant à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents afférents.

Point 5 : Acquisitions de terrains rue Geyling faisant l'objet d'un emplacement réservé BOU24 au PLUi

Rapporteur : M. M. Sutter

Afin de pouvoir acquérir le foncier utilisé pour l'aménagement de la voirie de la rue Geyling, la Ville a inscrit l'emplacement réservé BOU24 au PLUi.

Elle a sollicité les propriétaires afin qu'ils cèdent la partie se situant dans l'emprise de l'emplacement réservé.

Les compromis de vente ont été signés avec les propriétaires qui ont accepté de céder les terrains suivants à la Ville à l'Euro symbolique :

- Section 11 n°179, situé « Rue Geyling », d'une contenance de 0,17 ares, appartenant à Monsieur Jean-Pierre PIELA, domicilié à 67220 Breitenbach, 52 rue de l'Eglise,
- Section 11 n°187, situé « Rue Geyling », d'une contenance de 0,59 ares, appartenant à Monsieur Geoffrey WAECHTER et Madame Catherine HELMSTETTER, domiciliés à 67330 Bouxwiller, 12 rue Geyling,

Le Conseil Municipal, après délibération et unanimement, décide :

- D'approuver les acquisitions de terrains à l'euro symbolique,
- De procéder au classement des parcelles dans le domaine public communal,
- D'autoriser le Maire et son représentant à signer les actes administratifs à intervenir et tout document afférent.

Point 6 : Acquisition d'un terrain de l'Association Foncière rue du Reiherwald dans le cadre d'un projet d'aménagement de voirie

Rapporteur : M. P. Michel

Suite à la construction d'une maison individuelle rue du Reiherwald, l'aménagement de la voirie sur un chemin appartenant à l'Association Foncière de Bouxwiller a été sollicité.

Par délibération du 19 octobre 2021, l'Association Foncière de Bouxwiller a décidé de céder à l'euro symbolique, à la Ville de Bouxwiller, la parcelle cadastrée Section 18 n°675/441 d'une contenance de 10,37 ares.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide, par 25 voix pour, 1 contre (B. Veit), 0 abstentions :

- D'approuver cette acquisition de terrain à l'euro symbolique,
- De procéder au classement du terrain dans le domaine public communal,
- D'autoriser le Maire et son représentant à signer l'acte administratif à intervenir.

Point 7 : Convention de partenariat avec les Rangers de France du Grand Est

Rapporteur : M. F. Comartin

L'association les « Rangers de France du Grand Est » propose aux communes un partenariat qui s'inscrit dans une démarche pédagogique envers le public en vue de la sauvegarde, la valorisation et la surveillance des espaces naturels publics. Ses bénévoles assurent des patrouilles en coordination avec la Police Municipale.

Considérant que le site du Bastberg fait régulièrement l'objet de dégradations de toute nature,

Le Conseil Municipal décide, après délibération, par 25 voix pour, 0 contre, 1 abstention (L. Mehl) :

- De conclure une convention de partenariat avec l'association, sur une période test de 6 mois (de début avril à fin septembre 2022), avec possibilité de reconduction,
- De lui verser une subvention de participation aux frais de 700 € correspondant à la période,
- D'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Point 8 : Règlement des Jardins Familiaux

Rapporteur : M. M. Sutter

M. F. Staath, Maire-Délégué de Riedheim a quitté la séance en raison de l'effondrement d'une bâtisse à Riedheim.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Ville de Bouxwiller soutient l'accès de tous au jardinage. A cet égard, elle propose des jardins familiaux aux particuliers qui peuvent les louer par bail.

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer les activités exercées dans les jardins familiaux de la Ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer le Règlement des Jardins Familiaux tel qu'annexé à la présente.

Point 9 : Attribution de subvention au Festival KUCKUCK

Rapporteur : M. P. Michel

Le principe d'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association In(d)Ex, qui a porté le Festival Kuckuck 2021, a été approuvée par la Commission « Culture », élargie aux commissions réunies, en date du 4 mars 2021.

Le Conseil Municipal décide, après délibération, d'octroyer une subvention de 2 000 € à l'association In(d)Ex, par 22 voix pour, 1 contre (B. Veit), 2 abstentions (B. Auffinger, F. Garcia).

Point 10 : Retiré**Point 11 : Demande de subvention pour la restauration d'une aquarelle appartenant au Musée du Pays de Hanau**

Rapporteur : M. P. Michel

Le Musée du Pays de Hanau de Bouxwiller a procédé récemment à l'accroissement de ses collections par l'acquisition d'une aquarelle sur papier représentant une vue de Bouxwiller, dont le projet d'acquisition a reçu l'avis favorable de la commission scientifique régionale compétente en matière d'acquisition (CSRA) en mai 2021.

Le Conseil Municipal,

Considérant que, dans le cadre de sa politique de rotations de la collection d'arts graphiques, et à des fins de conservation préventive mais aussi de redynamisation du

parcours de visite, le musée souhaite exposer l'aquarelle nouvellement inscrite à l'inventaire réglementaire,

Considérant que l'œuvre sera présentée au sein de la section du musée retraçant l'histoire de Bouxwiller, faisant ainsi le lien avec d'autres vues de la cité ainsi qu'avec les circuits des visites guidées de la ville,

Considérant que, pour permettre cet accrochage, l'aquarelle sera nettoyée et restaurée et qu'elle bénéficiera d'un nouveau système d'accrochage,

Considérant qu'une restauratrice du patrimoine procédera aux différentes interventions qui ont reçu l'avis favorable de la commission scientifique régionale compétente en matière de restauration (CSRR) en septembre 2021,

Considérant le plan de financement de l'opération suivant :

**Restauration de l'aquarelle anonyme d'une vue de Bouxwiller, première moitié du 19^e siècle
Musée du Pays de Hanau – musée de France**

DEPENSES	Montants HT
Travaux de restauration pièce de la collection	652,50€
Documentation de la restauration	116 €
Frais de déplacement	286 €
	1054,50 €
RECETTES	Montants HT
Autofinancement Ville de Bouxwiller	527,25 €
DRAC (50%)	527,25 €
	1054,50 €

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la restauration de l'œuvre,
- De solliciter l'aide de la DRAC.

Point 12 : Demande de subvention de l'Association de pêche et de pisciculture d'Imbsheim

Rapporteur : M. M. Sutter

L'Association de Pêche et de Pisciculture d'Imbsheim a effectué des dépenses d'investissement pour l'acquisition de meubles, d'un évier et autres équipements, pour un montant total de 1 580,65 €.

Après délibération et unanimement, le Conseil Municipal décide l'octroi d'une subvention à hauteur de 10 %, sur le montant éligible de 1 580,65 €, soit 158,06 €.

Point 13 : Demande de subvention de l'Association de pêche et de pisciculture de Bouxwiller*Rapporteur : M. M. Sutter*

L'Association de Pêche et de Pisciculture de Bouxwiller a effectué des dépenses d'investissement pour l'acquisition d'un groupe électrogène d'un montant total de 3 918 €.

Après délibération et unanimement, le Conseil Municipal décide l'octroi d'une subvention à hauteur de 10 %, sur le montant éligible de 3 918 €, soit 391,80 €.

Point 14 : Ventilation des travaux en régie*Rapporteur : M. M. Sutter*

Sur proposition de M. Mathieu Sutter, Adjoint au Maire, le Conseil approuve, à l'unanimité, l'état des travaux effectués en régie municipale durant l'année 2021, comme suit :

TRAVAUX EN REGIE 2021					
Article	Chap	Opération	Fonction	Intitulé	Montant
21312	040	263	2121	Ecole élémentaire Bouxwiller - Suppression compteur d'eau, travaux chauffage, serrurerie	3 124,00 €
2128	040	281	719	4, rue du Bastberg - Mur extérieur	28 600,00 €
2135	040	220	71322	Logement 9 rue de Kirrwiller - Installation douche	3 124,96 €
2135	040	230	7184	2, place du Château - Création pôle médical au 2ème étage	29 920,00 €
2135	040	254	0201	Ateliers municipaux - Rénovation bureau	1 909,08 €
2135	040	260	020	Mairie - Amélioration éclairage accueil	950,06 €
2135	040	286	712	Sommellerie - Installation radiateurs	1 320,00 €
2135	040	320	7118	Logement 4 rue de Lichtenberg - Installation nouvelle chaudière	880,00 €
2138	040	254	0201	Ateliers municipaux - Abri de stockage d'enrobés à froid	3 696,00 €
2138	040	261	020	Bâtiment annexe Mairie-Ecole	2 640,00 €
2188	040		335	Création stand pour le Marché de Noël	2 237,05 €
TOTAL					78 401,15 €

Point 15 : Décisions modificatives*Rapporteur : M. M. Sutter*

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de modifier le budget principal « Ville » et le budget annexe « Lotissement Les Coteaux » comme suit :

Budget Ville									
Décision modificative n°2									
Intégration terrains vendus à l'€uro symbolique									
Section d'Investissement									
Dépenses					Recettes				
Art.	Opérat°	Fonct°	Intitulé	Montant	Art.	Opérat°	Fonct°	Intitulé	Montant
2111		01	Terrains nus	2 400,00	1328		01	Autres	2 400,00
TOTAL 041 OPERATIONS PATRIMONIALES				2 400,00	TOTAL 041 OPERATIONS PATRIMONIALES				2 400,00
TOTAL				2 400,00	TOTAL				2 400,00
Transfert emprunt Musée sur budget structures culturelles									
Section d'Investissement									
Dépenses					Recettes				
Art.	Opérat°	Fonct°	Intitulé	Montant	Art.	Opérat°	Fonct°	Intitulé	Montant
1641		01	Emprunt	685 000,00	021		01	Virement de la section de fonctionnement	152 300,00
TOTAL 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				685 000,00	TOTAL 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				152 300,00
020		01	Dépenses imprévues (investissement)	-32 000,00	024		01	Produits de cession	355 000,00
TOTAL 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				-32 000,00	TOTAL 024 PRODUITS DE CESSION				355 000,00
2031	254	0201	Frais d'études - Ateliers municipaux	-5 100,00	10226		01	Taxe d'aménagement	10 000,00
2031	280	4223	Frais d'études - Salle polyvalente Imbsheim	-4 700,00	10222		01	FCTVA	6 000,00
2031	300	4112	Frais d'études - Centre sportif	-4 800,00	TOTAL 10				16 000,00
TOTAL 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				-14 600,00	1348	182	822	Autres	10 000,00
20421		816	Privé - Biens mobiliers, matériels et études	-4 500,00	TOTAL 10				10 000,00
20422		025	Privé - Bâtiments et installations	-4 500,00					
TOTAL 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES				-9 000,00					
2117		8331	Bois et forêts	-19 000,00					
2135	239	716	Installations générales, aménagements des constructions - Immeuble 25 Grand'Rue	-30 000,00					
2135	260	020	Installations générales, aménagements des constructions - Mairie	-45 900,00					
21538	187	4120	Autres réseaux - Terrains de football Bouxwiller	-31 200,00					
TOTAL 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES				-126 100,00					
2135	230	7184	Installations générales, agencements des constructions	30 000,00					
TOTAL 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				30 000,00					
TOTAL				533 300,00	TOTAL				533 300,00
Ajustement crédits									
Section de fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
Art.	Opérat°	Fonct°	Intitulé	Montant	Art.	Opérat°	Fonct°	Intitulé	Montant
64111		810	Rémunération principale	5 000,00	6419		020	Remb.sur rémunérations du personnel	2 800,00
64131		810	Rémunération	2 000,00	6419		112	Remb.sur rémunérations du personnel	3 200,00
6417		810	Apprenti	3 000,00	6419		810	Remb.sur rémunérations du personnel	3 000,00
TOTAL 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				10 000,00	6419		4112	Remb.sur rémunérations du personnel	2 000,00
6574		025	Subvention de fonctionnement aux associations et autres	4 000,00	TOTAL 013 ATTENUATIONS DE CHARGES				11 000,00
TOTAL 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				4 000,00	70311		026	Concession dans les cimetières	13 000,00
022		01	Dépenses imprévues (fonctionnement)	-32 300,00	TOTAL 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINES				13 000,00
TOTAL 022 DEPENSES IMPREVUES				-32 300,00	7351		01	Taxe sur la consommation finale d'électricité	6 000,00
023		01	Transfert virement à la section d'investissement	152 300,00	TOTAL 73 IMPÔTS ET TAXES				6 000,00
TOTAL 022 DEPENSES IMPREVUES				152 300,00	744		01	FCTVA	2 000,00
					7482		01	Compensation p/perte de taxe additionnelle	72 000,00
					TOTAL 73 IMPÔTS ET TAXES				74 000,00
					722		01	Travaux en régie	30 000,00
					TOTAL 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				30 000,00
TOTAL				134 000,00	TOTAL				134 000,00

Budget Lotissement Les Coteaux									
Décision modificative n°1									
Intégration terrains qui étaient enregistrés dans le budget de la Ville									
Section d'Investissement									
Dépenses					Recettes				
3351		01	Terrains	130 000,00	1641		01	Emprunt	130 000,00
TOTAL 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				130 000,00	TOTAL 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				130 000,00
TOTAL				130 000,00	TOTAL				130 000,00
Section de fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
Art.	Opérat°	Fonct°	Intitulé	Montant	Art.	Opérat°	Fonct°	Intitulé	Montant
6015		824	Terrains à aménager	356 000,00	7015		824	Ventes de terrains aménagés	226 000,00
TOTAL 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				356 000,00	TOTAL 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINES				226 000,00
					7133		01	Variation des en-cours de production des biens	130 000,00
					TOTAL 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				130 000,00
TOTAL				356 000,00	TOTAL				356 000,00

Point 16 : Avenant n°1 au Règlement Intérieur relatif à la modification des horaires des équipes du Centre Technique Municipal

Rapporteur : M. P. Michel

Les agents des équipes du Centre Technique Municipal (CTM) prennent leur demi-journée de RTT le vendredi après-midi et les incidents qui se produisent ne peuvent trouver une solution avant le lundi suivant.

Afin de pouvoir répondre à ces exigences, deux demi-journées de RTT peuvent être cumulées sur la journée du vendredi, tous les quinze jours.

Vu le Code Général des Collectivité territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Règlement intérieur instauré par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2019,

Vu l'avis favorable du Comité Technique commun en date du 1^{er} décembre 2021,

Considérant que, afin de pouvoir répondre aux exigences de service du vendredi après-midi, deux demi-journées de RTT seront désormais cumulées sur la journée du vendredi, tous les quinze jours, avec la présence de 50 % des effectifs,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de modifier l'article 2 alinéa b du Règlement intérieur du 12/12/2019, comme suit :

b) Centre Technique Municipal

Les horaires des agents du CTM sont les suivants :

Semaine 1 :

	Horaires				Temps de travail	Cumul heures travaillées
lundi	8:00	12:00	13:00	17:00	8:00	40:00
mardi	8:00	12:00	13:00	17:00	8:00	
mercredi	8:00	12:00	13:00	17:00	8:00	
jeudi	8:00	12:00	13:00	17:00	8:00	
vendredi	8:00	12:00	13:00	17:00	8:00	

Semaine 2 :

	Horaires				Temps de travail	Cumul heures travaillées
lundi	8:00	12:00	13:00	17:00	8:00	32 :00
mardi	8 :00	12 :00	13 :00	17 :00	8 :00	
mercredi	8 :00	12 :00	13 :00	17 :00	8 :00	
jeudi	8 :00	12 :00	13 :00	17 :00	8 :00	
vendredi						

Les agents bénéficient de ces mêmes conditions horaires durant la période des horaires d'été et de canicule.

Point 17 : Signature convention de rétrocession de la voirie lotissement Les Coteaux

Rapporteur : M. P. Michel

Le lotisseur Terra Aménagement propose la rétrocession de la voirie et des réseaux qui seront réalisés dans le cadre du projet d'aménagement du lotissement "Les Coteaux", situé en amont de l'Allée des Sorbiers.

Après délibération et unanimement, le Conseil Municipal autorise le premier Adjoint à signer cette convention.

Point 18 : Avenant travaux de rénovation du préau et de la bibliothèque de l'école élémentaire de Bouxwiller

Rapporteur : M. M. Sutter

Dans le cadre des travaux de rénovation du préau et de la bibliothèque de l'école élémentaire, le Conseil Municipal approuve l'avenant modificatif suivant, à l'unanimité :

Lot 08 Chauffage / Sanitaire / Ventilation	Montants HT	Montants TTC
Sanichauf		
Montant initial du marché	19 265,12 €	23 118,14 €
Montant de l'avenant n°1 (-6,96 %)	- 1 340,86 €	- 1 609,03 €
Montant total	17 924,26 €	21 509,11 €

Point 19 : Contractualisation avec le CAUE pour une étude sur la Place du Château

Rapporteur : M. P. Michel

Dans le cadre du futur projet d'aménagement de la Place du Château, il est proposé de missionner le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (CAUE) afin d'apporter un éclairage sur le projet de requalification de cet espace public.

Ces études préalables auront notamment pour objet :

- L'identification des enjeux fonctionnels, urbains et paysagers liés à l'opération, élargis aux parcelles voisines, au quartier, à la commune,
- De définir les besoins et les usages,
- D'identifier les capacités du site et ses possibilités architecturales et techniques de les transformer,
- L'accompagnement de la collectivité dans ses relations avec les futurs partenaires du projet (financiers, techniques...),
- Le cas échéant, de documenter ou visiter d'autres réalisations pouvant apporter un éclairage au projet.

Dans un second temps, le CAUE conseillera et accompagnera la collectivité dans ses démarches pour aboutir à la désignation d'un maître d'œuvre et l'émergence d'un projet répondant aux objectifs et enjeux définis en amont.

Au titre de ce même accompagnement, le CAUE pourra également apporter des éclairages sur d'autres projets communaux au sein du centre-ville, afin d'améliorer leur efficacité.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 21 voix pour, 0 contre, 4 abstentions (C. Dognon, L. Dorn, V. Laforgue, B. Schaff) :

- De se prononcer pour la réalisation de cette étude d'un montant de 10 000 € pour 2 ans,
- D'autoriser le Maire à signer une convention avec le CAUE, définissant les modalités d'exécution et de financement de cette étude,
- D'autoriser le Maire à payer une cotisation d'adhésion de 200 € au CAUE.

Point 20 : Actualisation du plan de financement des travaux de restauration des façades de l'Hôtel de Ville de Bouxwiller

Rapporteur : M. P. Michel

En référence à la délibération du 21 octobre 2021 relative au plan de financement des travaux de restauration des façades de l'Hôtel de Ville, et afin de pouvoir solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de modifier le plan de financement comme suit :

Plan de financement travaux de restauration des façades de la Mairie de Bouxwiller	
	en € HT
Dépenses	
Réalisation d'un drainage en pied de façade	53 000 €
Echafaudage	14 237 €
Restauration des encadrements en grès des 2 portails et des encadrements de fenêtres	78 929 €
Enduit à la chaux et peinture minérale	105 640 €
Couvertines de protection en cuivre	5 609 €
Diverses ferronneries (mise aux normes PMR, panneaux d'affichage, dispositif de maintien des jardinières)	16 397 €
Remplacement des menuiseries extérieures du rdc	52 904 €
Travaux imprévus	16 336 €
Sous-total travaux	343 052 €
Divers	5 000 €
Frais de MOE	38 274 €
Sous-total dépenses	386 326 €
Recettes	
Fonds patrimoine emblématique de l'Alsace (CEA)	70 719 €
DRAC	77 265 €
Patrimoine classé au titre des MH (Région)	96 581 €
DETR	62 064 €
Ville de Bouxwiller	79 697 €
Sous-total recettes	386 326 €

La Secrétaire de séance,

Le Maire,